



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DÉLIBÉRATION N° 03\_CC\_2018\_CCDS**

#### **CRÉATION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Séance du 27 février 2018

Date de convocation : 22 février 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, le Président

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Françoise FREDOC, Wansy JEAN-FORT, Armide MATHIEU

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Christian PITTA à Emilie VENTURA-CLET

Denis BURLLOT à Wansy JEAN-FORT

Edgard CHOCHO à Stéphane ANTOINETTE

Daniel MANGAL à François RINGUET

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

#### **Absents excusés :**

Didier BRIOLIN, Vanessa BOIS- BLANC CHASE, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Justine SAIBOU, Isabelle NIVEAU

#### **Absents non excusés :**

Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Stéphane ANTOINETTE**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°41-CC/2015/CCDS en date du 23/07/2015, le Conseil Communautaire a décidé de créer le service public d'assainissement non collectif intercommunal.

Pour la mise en œuvre de la compétence, il est proposé de créer le budget annexe sans personnalité morale avec autonomie financière selon la nomenclature M49 et de procéder à son immatriculation.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la création du budget annexe du service d'assainissement non collectif sans personnalité morale avec autonomie financière selon la nomenclature M49. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L.5216-5 issus des articles 64 et 66 de la loi NOTRe ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des savanes ;

Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Vu la délibération n°41-CC/2015/CCDS relative à la création du service public d'assainissement non collectif intercommunal ;

Vu la délibération n°54-CC/2016/CCDS relative à la révision et mise en conformité des statuts de la CCDS ;

Vu la délibération n°50-CC/2017/CCDS relative à la tarification des prestations obligatoires du service public d'assainissement non collectif ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 08 février 2018,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

**DECIDE D'**

**Article 1 :** **APPROUVER** la création du budget annexe du service public d'assainissement non collectif selon la nomenclature M49

**Article 2 :** **AUTORISER** Monsieur le Président à **SIGNER** toutes les pièces administratives, juridiques s'y rapportant.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 12

Pour : 12 (dont 05 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 février 2018  
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



**François RINGUET**